

Au conseil municipal du 13 avril 2017

## Mairie de MOISSEY - Bulletin d'information AVRIL 2017

### DANS CE NUMÉRO

Budget 2017 Foyer logement	1
Carte Nationale d'identité	1
Inscription école maternelle	1
Nouveautés à l'Etat Civil	2
Les comptes 2016 de la commune	2
Budget primitif 2017	3
Subventions aux associations	3
Déclaration de naissance	3
Ordures Ménagères TEOM 2017	3
Commande carte avan- tages jeunes	4
<b>CARTE BUS</b>	
Infos . diverses . pratiques	4

### Un nouveau budget en 2017 avec le Foyer logement

Adopté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 744 633 € :

Dépense de fonctionnement	686 493 €
Dépenses d'Investissement	58 140 €
Report déficit 2016	0 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>744 633 €</b>
Recettes de fonctionnement	683 000 €
Recettes d'Investissement	38 700 €
Report Excédent Fonctionnement 2016	3 493 €
Report Excédent Investissement 2016	19 440 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>744 633 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées par les dépenses de personnel, 328 240 € et les dépenses afférentes aux fournitures et au fonctionnement de la structure, 153 593 € + 202 960 € = 356 553 €

En investissement, 37 000 € ont été inscrits pour les cautions des logements, en dépenses et en recettes.

*Marché Artisanal Et du terroir  
Vendredi 09 juin 2017 À partir de 17 h  
Place de la Fontaine à MOISSEY  
Avec les Artisans, commerçants  
Et producteurs locaux  
Il reste des places :  
Inscription auprès de Marie-Pierre VAUDOISOT  
Tel. 06 15 69 56 61  
(Animation - Restauration - Buvette)*

### INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE DE MONTMIREY-LA-VILLE

Les inscriptions des enfants nés en 2014 se feront à l'école de Montmirey-la-Ville à partir du 9 mai 2017, Merci de prendre rendez-vous en téléphonant au 03 84 70 27 98

*Venir avec la photocopie du livret de famille (parents et enfant) + photocopie du carnet de vaccination DTP ou certificat de vaccination*  
Les imprimés de transport scolaire sont disponibles en Mairie depuis le 19 Mai

La loi « Justice du XXI<sup>e</sup> siècle » du 18 novembre 2016 a transféré aux officiers de l'Etat civil deux missions réservées jusqu'à présent aux tribunaux, les demandes de changement de prénom et la gestion des PACS.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, c'est le Maire du lieu de résidence du demandeur ou du lieu de naissance qui procède à l'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms. La circulaire précise dans « 13 annexes détaillées » les modalités de la procédure. Elle apporte également des éclaircissements **sur la notion d'intérêt légitime qui motive l'acceptation ou le refus par l'Officier d'Etat Civil.**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, c'est à la Mairie que vous devrez vous adresser pour l'enregistrement, la modification ou la dissolution d'un Pacte Civile de Solidarité PACS. Les communes se verront remettre par les greffes des tribunaux l'ensemble des pièces concernant les PACS en cours ou ceux dissous depuis moins de 5 ans qui concernent leurs habitants.

## Au conseil municipal du 13 avril 2017

### COMPTE ADMINISTRATIF - Excédent global 2016 = 64 413.47 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		96 789.17	88 435.67		88 435.67	96 789.17
Op. de l'exercice	313 347.33	403 918.01	228 819.10	149 294.738	542 166.43	553 212.74
<b>TOTAUX</b>	<b>313 347.33</b>	<b>500 707.18</b>	<b>317 254.77</b>	<b>149 294.73</b>	<b>630 602.10</b>	<b>650 001.91</b>
Résultats clôture		+ 187 359.85	- 167 960.04			<b>19 399.81</b>

### COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	34 523.31			68 124.66	34 523.31	68 124.66
Op. de l'exercice	50 618.60	47 247.51	35 698.28	27 459.86	86 316.88	74 797.37
<b>TOTAUX</b>	<b>85 141.91</b>	<b>47 247.51</b>	<b>35 698.28</b>	<b>95 674.52</b>	<b>120 840.19</b>	<b>142 922.03</b>
Résultats clôture	- 37 894.40			+ 59 976.24		<b>+ 22 081.84</b>

### COMPTE ANNEXE POUR FOYER LOGEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- 1 515.47			14 348.53	1 515.47	14 348.53
Op. de l'exercice	CDC NOJ	CDC NOJ	CDC NOJ	CDC NOJ	CDC NOJ	CDC NOJ
<b>TOTAUX</b>	<b>- 1 515.47</b>	<b>5 008.46</b>		<b>5 090.30</b>	<b>- 1 515.47</b>	<b>8 583.29</b>
Résultats clôture		3 492.99		19 438.83		<b>+ 22 931.82</b>

En vertu de l'article 5211.26 du CGCT, c'est la CCNOJ qui doit voter le compte administratif et le compte de gestion 2016 du Foyer logement de Moissy. En revanche c'est la commune qui doit voter la délibération d'affectation des résultats 2016. C'est pour cette raison qu'aucune somme ne figure en réalisation de l'exercice.

**BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017**

Equilibré en dépenses et en recettes à la somme de 995 641 €, il est détaillé comme suit :

Dépenses de fonctionnement .....	447 380 €
Dépenses d'Investissement .....	380 300 €
Report Déficit Investissement 2016 .....	167 961 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>995 641 €</b>
Recettes de fonctionnement .....	427 980 €
Report Excédent fonctionnement 2016 .....	19 400 €
Recettes d'Investissement .....	548 261 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>995 641 €</b>

Les dépenses d'investissement inscrites pour un montant de 380 300 € correspondent aux différents travaux votés parmi lesquels :

- La réhabilitation de l'immeuble CLÉMENT
- Un nouveau jeu sur l'esplanade
- La création de chemins piétonniers ZD 37 avant le cimetière et au stade
- Les travaux d'effacement des réseaux Rue Basse et Rue de la Gare
- Des travaux de signalisation routière
- Des travaux d'enrobé Impasse des jardins
- L'installation de pare-ballons au terrain de foot
- Le solde des travaux SIDEC sur la fontaine

Les dépenses de fonctionnement inscrites pour un montant de 447 380 € correspondent aux dépenses obligatoires, fournitures, personnel, remboursement de la part intérêts des emprunts, les participations et subventions ...

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INSCRITES  
AU BUDGET PRIMITIF**

Secrétaire de Mairie du JURA	40 €	Donneurs de sang	200 €
ADMR	400 €	Pétanque	300 €
Souvenir Français	100 €	Association sportive	1 500 €
Foyer Rural	3 000 €	Parents d'élèves	200 €
VTT	100 €	Les petits Nounours	100 €
CRIC	100 €	ACCA de Moissey	150 €
ECHO de la Serre	100 €	Lieutenant louveterie	100 €
Ecole 60 € par élève de Moissey		NOJEU	200 €

La subvention au foyer rural plus importante qu'en 2016, tient compte de la participation de la commune aux baptêmes hélicoptère des conscrits, des bons manèges des enfants pour la fête, et d'un projet de feu d'artifice à l'occasion d'un repas organisé par la commission des jeunes dans l'été.

## Déclaration de naissance : vous avez 5 jours



Vous disposez de **5 jours** (contre 3 auparavant) pour effectuer une déclaration de naissance suite à la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle (article 54).

Un décret publié au *Journal officiel* du 4 mars 2017 précise que le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance. Par ailleurs, lorsque le dernier jour du délai est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

## TEOM : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Grand Dole assure la compétence de collecte et traitement des ordures ménagères pour le compte de ses communes membres. L'agglomération a transféré l'exercice de cette compétence au SICTOM de la zone de Dole qui assure la collecte des poubelles et la gestion des déchetteries, lequel a transféré le traitement des ordures ménagères au SYDOM du Jura en charge du recyclage, de l'incinération et de l'enfouissement des déchets.

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères est financé par le biais de la TEOM, cela veut dire que l'on ne basera plus les calculs sur le nombre d'habitants du foyer comme les années précédentes, mais directement sur la base du foncier bâti. Avec la TEOM, c'est le Trésor Public via la taxe foncière qui collecte l'impôt sur le paiement de la TEOM et cela s'appliquera en 2017 pour notre commune.

**Base de calcul pour info : 10.41 % de la taxe foncière communale + 5 % de frais**

## La Carte avantages Jeunes



Le CCAS de la commune s'engage au quotidien en faveur des jeunes et a fait le choix depuis 2014 de l'offrir aux jeunes de la 6ème jusqu'aux étudiants de 25 ans.

La carte Avantages Jeunes est une carte de réduction pour tous les jeunes de moins de 30 ans. C'est un concentré de bons plans en Franche-Comté ! Elle est composée d'une carte individuelle personnelle et d'un livret conçu pour rester dans la poche, dans le sac, à portée de main, pour en profiter un maximum. Valable 1 an, à partir du 1er septembre, elle permet de bénéficier de milliers de réductions permanentes et d'avantages exclusifs partout dans le Jura et en Franche Comté pour la culture, le sport, les loisirs, les voyages, la vie pratique et le shopping.

**Merci de retourner en mairie le bon ci-dessous dans les meilleurs délais où de déposer votre demande par mail pour pouvoir en bénéficier dès septembre : [mairiemoissey@wanadoo.fr](mailto:mairiemoissey@wanadoo.fr) - date limite 31 mai 2017**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Adresse, : \_\_\_\_\_

N° tel : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**COMMANDE MA CARTE JEUNE POUR L'ANNEE 2017/2018**

### CARTE DE BUS 2017-2018

Tous les imprimés de transport scolaire sont à retirés en Mairie. Aucun imprimé n'est pré-rempli, car c'est le Grand Dole (et non plus le département) qui s'en occupe.

**Plus de possibilité de saisie sur internet.**

**Ils devront être retournés en Mairie avant le 30 juin 2017, délai de rigueur, avec une photo d'identité obligatoire (première demande au Grand Dole)**

L'inscription est valable pour le réseau du Grand Dole et Jurago

Le service des transports vous invite à remplir avec soin l'ensemble des rubriques y compris un numéro de portable permettant de bénéficier du système d'alerte par SMS « ISYLI »



## Infos pratiques

**Déchetterie de Montmirey-le-Château**  
27/03/2017 au 14/10/2017

Horaires d'Été - Mercredi et Samedi  
9 h 00 à 11 h 45 - 13 h 30 à 17 h 45  
tél. 03 84 70 26 76

Crèche La Nounourserie  
tél. 03 84 69 53 98

Mairie

[mairiemoissey@wanadoo.fr](mailto:mairiemoissey@wanadoo.fr)

Ouverture du secrétariat

**MATIN** Lundi Mardi Jeudi Vendredi  
de 8 h 30 à 11 h 30

**APRES-MIDI** Mardi 13 h 30 à 18 h 30  
Jeudi 16 h 30 à 18 h 30  
tél. 03 84 70 24 93

Permanence du Maire et des Adjointes  
**JEUDI de 18 à 19 heures**

**LE MAIRE VOUS RECOIT SUR RENDEZ-VOUS**  
**LE CONTACTER AU** 06 28 82 39 33

Bureau de Poste

Matin du lundi au vendredi : 08 h 50 à 11 h 25  
et le samedi 08 h 15 à 09 h 45  
tél. 03 84 70 24 61

Gendarmerie

Accueil public le samedi de 08 h à 12 h  
tél. 03 84 70 20 35

Conciliateur de Justice

Sur rendez-vous (en Mairie)

Le 1er et 3ème jeudi du mois de 9 h à 13 h  
RDV au 07 82 95 90 03 ou par mail :  
[jacques.brigandet@conciliateurdejustice.fr](mailto:jacques.brigandet@conciliateurdejustice.fr)

### Manifestations à venir à MOISSEY

- Vendredi 26/05 Pétanque Coupe de France esplanade 19h  
Moissey reçoit Mont S/S Vaudrey
- Samedi 27/05 Foot Plateau U7 stade 10h30  
Foyer rural Tournoi judo 13h30 au caveau
- Dimanche 28/05 Foot Moissey/Rahon 2 stade 15h
- Vendredi 02/06 Concours pétanque à la mêlée  
esplanade 19h
- Samedi 03/06 Chorale de Pesmes 20h30 caveau
- REUNION PUBLIQUE LEGISLATIVES**
- Vendredi 26/05 18h à 20h caveau Marcuzzi Jean Bernard  
candidat « les insoumis »
- Jeudi 08/05 20h30 Mairie BARD Paul-Henri  
Candidat « République en marche »

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF AFFAIRE COMMUNE/COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NOJ** : Un jugement du tribunal vient de confirmer que la fermeture de la crèche halte garderie La Nounourserie par la communauté de communes NORD OUEST JURA était illégale. Elle aurait dû être précédée d'un avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale. On ne peut que regretter les délais considérables pour obtenir un jugement par le Tribunal Administratif, qui même s'il est en notre faveur, empêche tout recours à l'heure actuelle. Un jugement aujourd'hui symbolique, mais qui condamne une fois de plus la méthode employée par la Présidente de la CDC NOJ.

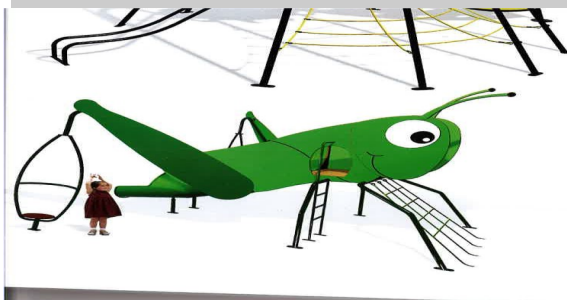


#### **INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE DE MONTMIREY-LA-VILLE**

Les inscriptions des enfants nés en 2014 se feront à l'école de Montmirey-la-Ville à partir du 9 mai 2017, Merci de prendre rendez-vous en téléphonant au 03 84 70 27 98

***Venir avec la photocopie du livret de famille (parents et enfant) + photocopie du carnet de vaccination DTP ou certificat de vaccination***  
***Les imprimés de transport scolaire sont disponibles en Mairie depuis le 19 Mai***

**JEUX ESPLANADE :** Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget pour la fourniture d'un nouveau jeu sur l'esplanade, « La sauterelle » qui devrait ravir les petits à partir de 3 ans et les plus grands.





## AS MOISSEY - CALENDRIER DES EQUIPES

	U7	U9	U11	U13	U15	SENIORS
30-avr	Va à Ranchot Plateau 12 équipes		Recoit Molay 14h30	Va à Fraisans 14h30	Recoit Triangle d Or 16h	
01-mai						Va à Choisey 15h
07-mai		Recoit Plateau 6 équipes	Va à Abergement 14h30	Recoit GJ Foucherans 16h		
08-mai						recoit Foucherans 15h
14-mai						
15-mai						
21-mai		Va à Rochefort Plateau 6 équipes	Recoit Foucherans 14h30	Recoit Choisey 16h	<b>Finale coupe du Jura à Mont sous Vaudrey - 11h</b>	
22-mai						Va à Grozon 15h
28-mai	Va à Dole Plateau 12 équipes		Recoit PS Dole 14h30	Va à Arc et Senans 14h30		
29-mai						Recoit Trois Monts 2 15h
04-juin		Recoit Plateau 6 équipes				
05-juin						Va à Le Pin 15h

**SAMEDI 18 JUIN TOURNOI DE FOOT DE MOISSEY OUVERT A TOUTES ET TOUS**



*A l'occasion de l'Euro 2016 qui se déroulera du 10 Juin au 10 Juillet, l'Association Sportive de Moissey retransmettra au caveau les matchs de l'Equipe de France.*

***Venez nombreux soutenir les Bleus !!***

**Les dates à retenir**

- 10/06 à 21H FRANCE / ROUMANIE
- 15/06 à 21H FRANCE / ALBANIE
- 19/06 à 21H SUISSE / FRANCE

*En cas de qualification de l'Equipe de France pour les tours suivants, d'autres dates seront rajoutées*

